



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 17 décembre 2025 à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Mr Hervé RENAULD, Maire.

Présents :

a été élu secrétaire de séance

La convocation a été adressée à chaque conseiller en exercice le 12 décembre 2025 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 27 novembre 2025
Compte-rendu des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 DU CGCT (délégation du conseil municipal au maire)
Engagement de 25% des dépenses d'investissement – budget commune 2025
Etat des restes à réaliser
Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur xxx a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 27 novembre 2025

Le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 27 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 DU CGCT (délégation du conseil municipal au maire)

Décisions du maire

- Avenant lot 1 entreprise LE CORRE = 8 188.50 €
- Avenant lot 2 entreprise NST ENVITONNEMENT = 5 194.27€

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

Décision modificative

Ajout à l'ordre du jour approuvé à l'unanimité

Décision modificative

M. le Maire fait part à l'assemblée des ajustements du budget nécessaires à l'exécution de l'exercice. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
			DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Article	Désignation	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits
20	203			1 720,00		

021						33 000,00	
23	231			31 280,00			
Total				33 000,00		33 000,00	
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
			DEPENSES		RECETTES		
Chapitre	Article	Désignation	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits	
011	6011		33 000,00				
023				33 000,00			
Total			33 000,00	33 000,00			

Délibération adoptée à l'unanimité

Engagement de 25% des dépenses d'investissement – budget commune 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire, peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Vu le tableau suivant qui reprend les sommes engagées en 2025 lors du vote du budget et la part des 25 % autorisables en engagements,

	Chapitres	Prévu 2025	25%
Immobilisations incorporelles	20	10 220,00 €	2 555,00 €
Immobilisations corporelles	21	6 760,00 €	1 690,00 €
Immobilisations en cours	23	152 912,00 €	38 228,00 €
		169 892,00€	42 473,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

LIBELLE		SOMME
231	Immobilisations corporelles en cours	32 900,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 900,00 €
20	Immobilisations incorporelles	3 673,00 €
TOTAL		42 473,00€

Délibération adoptée à l'unanimité

Etat des restes à réaliser

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2025 de la commune,

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi.

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser présentés correspondent :

- Aux dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice 2025.

Dépenses

Article	LIBELLE	SOMME
2313		33 000,00 €
	TOTAL	33 000,00 €

RECETTES

Article	LIBELLE	SOMME
1322	Subvention régions	43 866,00 €
1323	Subvention Département	32 899,00 €
	TOTAL	76 765,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00,

Et ont signé au registre M. le Maire, Hervé RENAULD et M. ^{Gérardie}, secrétaire de séance.

Le Maire Hervé RENAULD	Le secrétaire de séance
	